

**ANNÉE
2026**



**ACCUEIL DE LOISIRS
ROCHECORBON**

Le projet pédagogique

Accueil vacances scolaires de Avril



SOMMAIRE

- I. **Présentation générale de la commune de Rochecorbon**

- II. **Le projet éducatif**

- III. **Présentation de l'accueil de loisirs**
 - 1. La structure et les locaux
 - 2. La capacité d'accueil
 - 3. Présentation d'une journée type
 - 4. Les modalités d'inscription
 - 5. La restauration et le transport
 - 6. Présentation de l'équipe

- IV. **Le projet pédagogique construit en équipe**

- V. **Informations diverses**

I. Présentation générale de la commune de Rochecorbon

Rochecorbon, ville limitrophe de la ville de Tours à l'Ouest et de Vouvray à l'Est, est située sur la rive droite de la Loire, dans le canton de Vouvray. La commune s'étend sur 1678 ha et bénéficie d'une situation géographique stratégique.

Sa situation est attractive : 1h de Paris en TGV et proximité directe avec les autoroutes A10 et A85. La ville de Rochecorbon a intégré l'agglomération de Tours en Janvier 2014, devenue en Mars 2017 Tours Métropole Val de Loire.

Au 1^{er} Janvier 2023, la commune de Rochecorbon comptabilise 3162 habitants.

Le nombre d'enfants scolarisés, pour l'année 2022/2023, sur la commune de Rochecorbon était de 272 (dont 95 en maternelle et 177 en élémentaire).

La commune de Rochecorbon dispose de nombreuses ressources sur son territoire en lien avec la vie sportive, culturelle, associative, scolaire, extra-scolaire, extra-professionnelle qui est un atout considérable pour les enfants, les parents, les enseignants et les animateurs.

La commune dispose sur son territoire :

- d'un multi-accueil de 30 places
- d'une école maternelle et élémentaire : 4 classes en maternelle et 7 classes en élémentaire
- d'un accueil de loisirs sans hébergement
- d'une maison de retraite
- d'un conseil municipal des jeunes

- de plusieurs sites sportifs : un gymnase, un dojo, deux courts de tennis extérieurs, deux terrains de football, un terrain multisport, un terrain de pétanque et une aire de fitness
- de plusieurs sites culturels : une médiathèque, une école de musique, Vodanum (salle de spectacle et de locaux culturels), riche patrimoine de châteaux et de maisons de maître, parc de la Gloriette (à Tours sud)
- de nombreuses associations culturelles et sportives : football, tennis, basket, pétanque, judo, capoeira, théâtre, danse, yoga, informatique, histoire de la commune, scrabble, etc)
- de commerçants
- d'un site privé ludique
- de sites naturels : les bords de Loire, les bords de Bédoire, les vignes, les habitations troglodytiques

II. Le Projet Educatif

La commune de Rochecorbon s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation. Cette politique volontariste et ambitieuse s'est construite avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles, l'accueil de loisirs de Rochecorbon privilégie les axes de travail suivants :

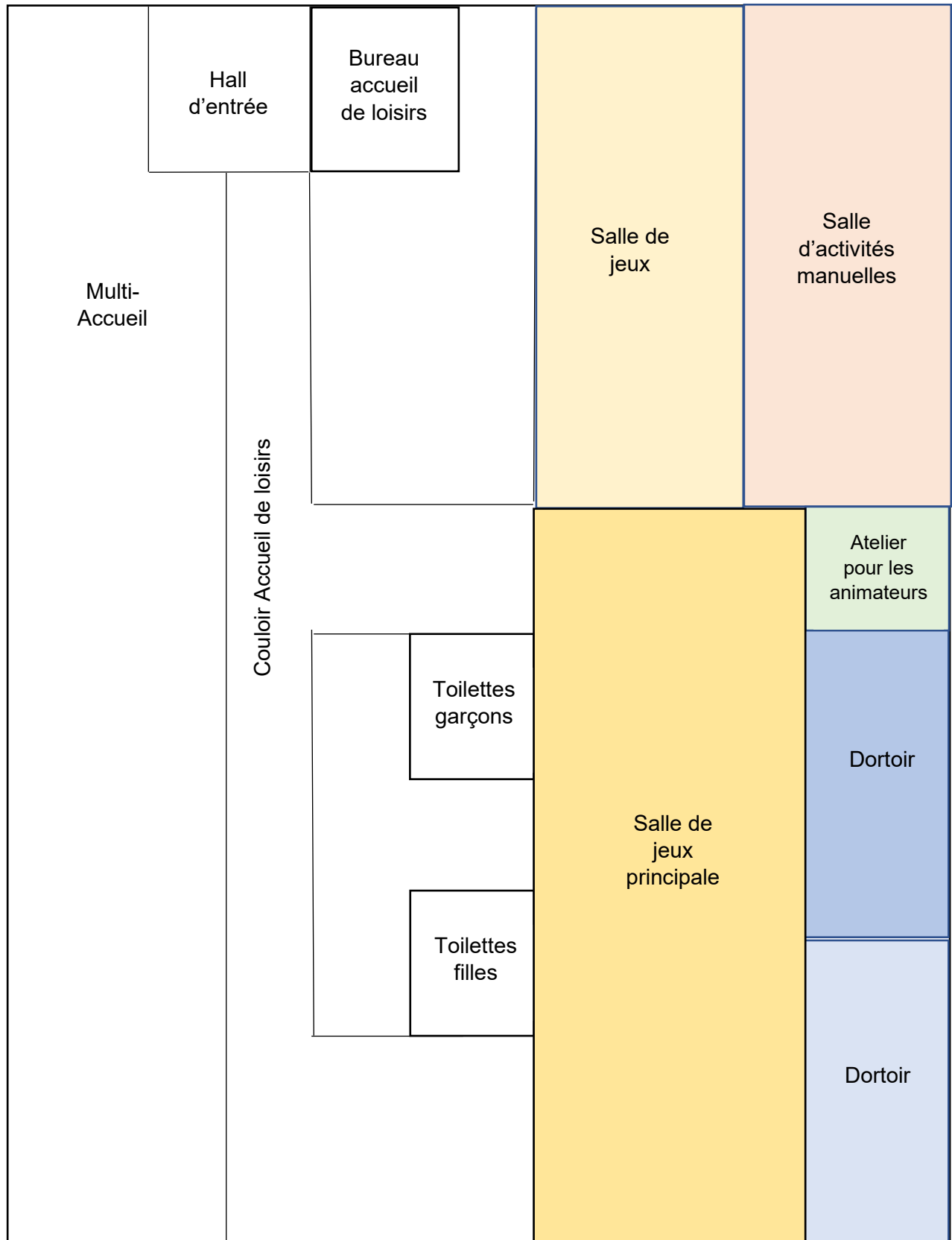
- La co-éducation
- Développer la créativité et l'autonomie des enfants
- Participer à des projets collectifs
- Favoriser le vivre-ensemble : notion de tolérance, partage, bienveillance, etc
- Découverte de la vie culturelle et associative du territoire

III. Présentation de l'accueil de loisirs

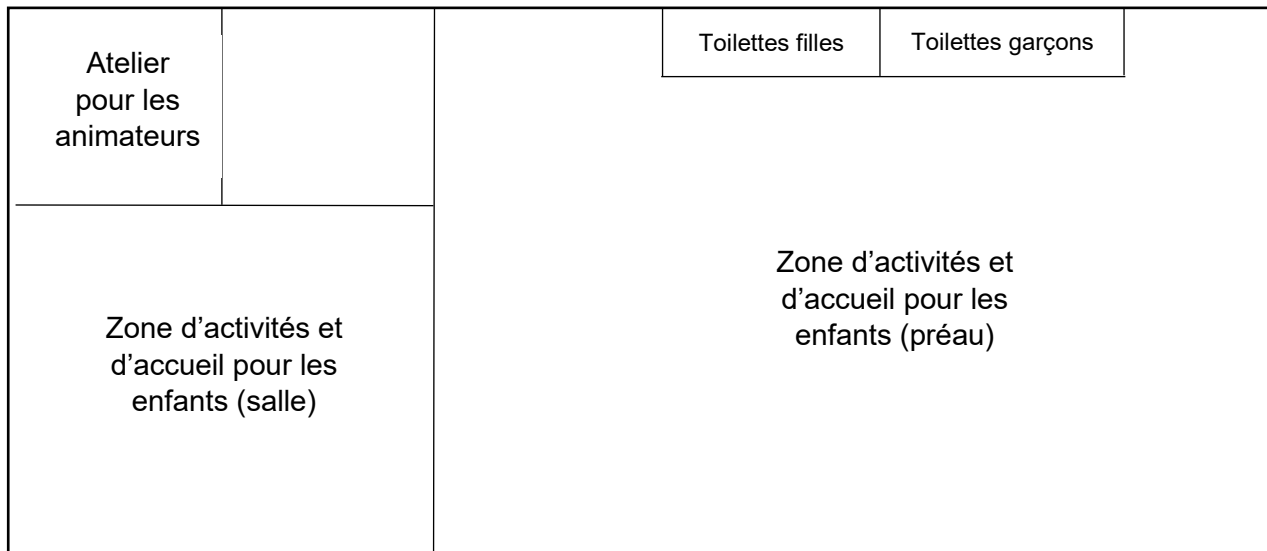
1. La structure et les locaux

Nom de la structure	ALSH La Terrasse
Adresse	Place du 8 mai 1945 37210 ROCHECORBON
Téléphone	02.47.52.89.09 06.67.20.24.01 02.47.52.61.42 (<i>groupe scolaire – 6-12 ans</i>)
Mail	alsh@mairie-rochecorbon.fr
Horaires d'ouverture	7h30 – 18h30
Enfants accueillis	3 – 13 ans

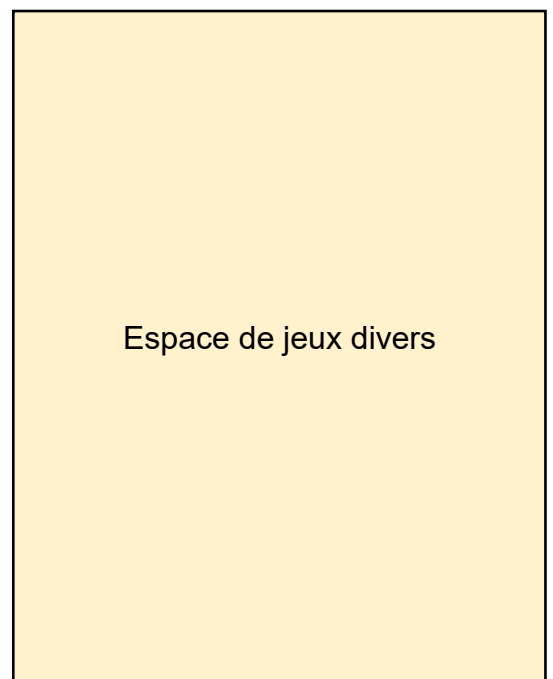
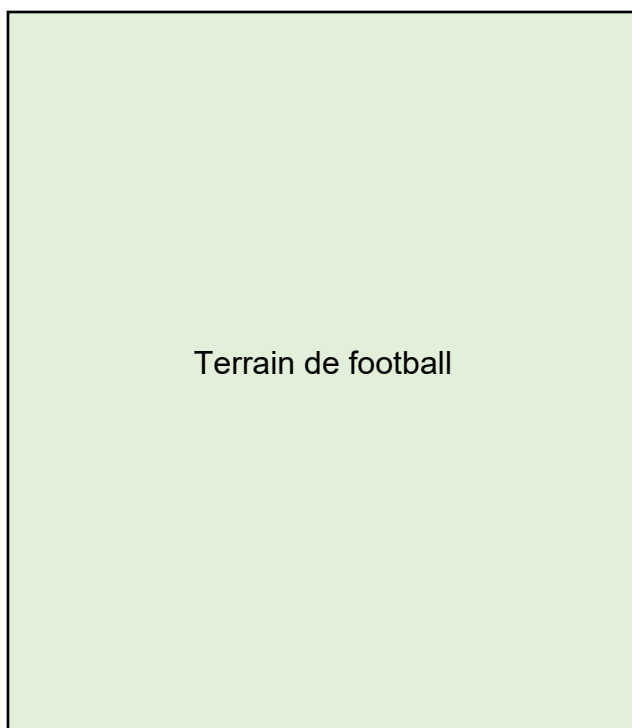
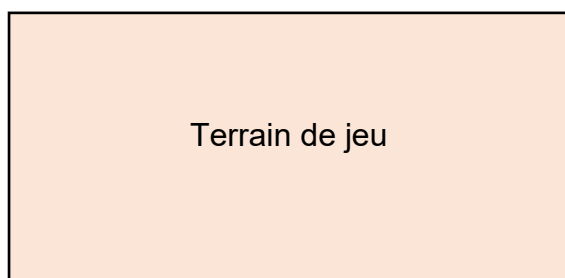
- **Locaux La Terrasse : accueil des maternelles de 7h30 à 18h30**



- **Locaux Groupe Scolaire Philippe Maupas : accueil des élémentaires de 7h30 à 18h30**



Cour élémentaire



2. La capacité d'accueil

	3 – 6 ans	6 – 12 ans	Total
Vacances	38	60	98

1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de 6 à 13 ans

La capacité d'accueil de nos locaux correspond au nombre d'enfants mentionné dans le tableau, sous réserve du respect du taux d'encadrement lié au nombre d'animateurs.

3. Présentation d'une journée type

Accueil selon les modalités suivantes les mercredis et vacances scolaires :

7h30 – 9h00	<p align="center">Accueil échelonné des enfants</p> <p align="center">Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc). Un animateur note la présence de l'enfant puis propose des activités.</p>	
9h00 – 12h00	<p align="center">Appel des enfants et début des animations</p> <p align="center">Ce temps permet de vérifier que tous les enfants ont été notés et il permet également d'annoncer le déroulement de la journée. Chaque enfant est libre de choisir son activité. S'il ne souhaite pas réaliser d'activités manuelles, il peut jouer librement (exemple : jeux de construction, de voitures, poupées, etc)</p>	
12h00 – 12h30	<p align="center">Arrivée des enfants présents pour le repas et l'après-midi</p> <p align="center">Départ des enfants présents uniquement le matin</p>	<p align="center">Repas puis temps calme à partir de 13h15</p>
12h30 – 13h30	Repas	
13h30 – 14h00	<p align="center">Départ des enfants présents le matin et pour le repas</p> <p align="center">Arrivée des enfants présents uniquement l'après-midi</p>	
14h00 – 16h30	<p align="center">Animations ou sieste pour les plus petits</p> <p align="center">Les draps sont fournis par l'ALSH. Le goûter, fourni par l'ALSH, a lieu à 16h15.</p>	
16h30 – 18h30	<p align="center">Départ échelonné des enfants</p> <p align="center">Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc)</p>	

4. Les modalités d'inscription

Les inscriptions sont obligatoires. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants :

- Le matin sans repas (de 7h30 à 12h30)
- Le matin avec repas (de 7h30 à 14h00)
- La journée complète (de 7h30 à 18h30)
- L'après-midi avec repas (de 12h00 à 18h30)
- L'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h30)

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font pour un minimum de trois jours, et la même formule de créneau horaire s'applique à l'ensemble de la période choisie.

Lorsqu'une sortie est programmée, les enfants sont inscrits en journée complète.

Les familles peuvent annuler le créneau de réservation 15 jours avant le jour de l'accueil. En cas d'absence imprévue, les familles doivent prévenir l'accueil de loisirs par téléphone ou par mail. Pour ne pas être facturé, un justificatif médical doit être fourni.

5. La restauration et le transport

La restauration du midi est assurée par un prestataire de service **API Restauration**. La restauration se fait en self pour les plus grands. Les animateurs sont présents pour aider les enfants (couper la viande ou éplucher un fruit par exemple). Ils vérifient que les enfants ont bien goûté à tous les aliments et qu'ils se sont bien hydratés. Tous les enfants doivent prendre obligatoirement l'entrée et le plat. Le fromage et le dessert sont facultatifs.

Le goûter de 16h00 est fourni. Il n'y a pas de collation collective le matin.

En cas de sortie, le transport des enfants, sous la responsabilité de l'accueil de loisirs, est assuré par le mini-bus de la ville de Rochecorbon ou en bus avec un prestataire extérieur. Le nombre d'enfants est vérifié à chaque point d'étape (monter et descente du bus par exemple). Les animateurs veillent à ce qu'aucun effet personnel ne reste dans le bus.

6. Présentation de l'équipe

Nom	Prénom	Fonction	Groupe d'âge
PENCREACH	Léa	Directrice	3 – 13 ans
RIBEIRO	Nadège	Animatrice	3 – 13 ans
NOUVEAU	Violène	Animatrice	3 – 13 ans
DESSIAUME	Dorine	Animatrice	3 – 13 ans
BIVILLE - GHYSELINCK	Floriane	Animatrice stagiaire BPJEPS	3 – 13 ans
CALLERAND	Lina	Animatrice stagiaire BUT Carrières Sociales	3 – 13 ans
CAPELLE MOINOT	Adeline	Animatrice	6 – 13 ans
CHEVALIER	Teddy	Animateur	6 – 13 ans
VEZIN	Stéphanie	Animatrice	6 – 13 ans
BLANCHARD	Jennifer	Animatrice	6 – 13 ans
LOCHON	Léa	Animatrice	3 – 6 ans
PELTIER	Charlène	Animatrice	3 – 6 ans
PETAT	Mélany	Animatrice	3 – 6 ans

IV. Construire son projet pédagogique en équipe

OBJECTIF(S)	ACTION OU PROJET D'ANIMATION	EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les relations entre l'humain et les animaux - Sensibiliser les enfants au respect du vivant - Participer à la valorisation du jardin pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une randonnée à Rochecorbon - Activités créatives autour des animaux (figurines de perroquets, dessins de lions et tigres) - Participation à des activités liées au jardin pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation de l'implication des enfants - Production de supports (photos, créations) - Recueil des ressentis des enfants en fin de semaine
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et exprimer ses émotions - Apprendre à réguler ses émotions dans la vie quotidienne - Favoriser le vivre-ensemble et l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités manuelles et sensorielles - Lecture d'histoires en lien avec les émotions - Temps d'échange et de verbalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation des comportements des enfants dans les temps de vie - Réutilisation des outils proposés (à l'ALSH et à la maison) - Échanges avec les familles (temps convivial, retours informels)
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'expression artistique et corporelle - Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative - Encourager la coopération et l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un projet théâtre (distribution des rôles) - Création de décors (fleurs, nuages) - Jeux extérieurs favorisant la cohésion de groupe - Organisation d'un goûter partagé avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une production finale (pièce de théâtre) - Observation de l'autonomie et de l'implication des enfants - Retours des familles lors du temps convivial
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants aux différentes époques - Développer la motricité fine - Stimuler l'imaginaire et la créativité 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité immersive autour du passage entre deux époques - Jeux thématiques (jeu du bouclier) - Création d'une capsule temporelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active des enfants - Qualité des réalisations produites - Engagement volontaire dans les activités

Lien avec les objectifs suivants du PEDT

- **Inciter les enfants à être acteur de leurs idées**
- **Temps d'échange avec les parents**
- **Favoriser la participation et l'engagement de tous les enfants**

V. Informations diverses

La sécurité physique et morale :

Les animateurs veilleront à l'application des règles par les enfants afin d'assurer leur sécurité (exemple : circulation des enfants dans les couloirs, ne pas marcher ou sauter sur le muret de l'école, ne pas s'accrocher au grillage de l'école, etc).

Les animateurs prendront les fiches sanitaires, complétées par les familles en début d'année scolaire, en cas de déplacements, de sorties ou d'activités extérieures.

L'échange et la relation qu'entreprendront les animateurs et les enfants sont primordiales pour le bien-être des enfants. Ainsi, il pourra se confier plus facilement et se sentir plus à l'aise dans le groupe.

Les animateurs veilleront à ne pas laisser d'enfants partir seul s'ils ne sont pas autorisés et également, en cas de prise en charge de l'enfant par une autre personne que ses parents, qu'une autorisation parentale a été signée.

L'hygiène :

Les règles d'hygiène seront respectées tout au long de l'accueil (passage aux toilettes et lavage des mains réguliers dans la journée, avant et après la restauration, se soumettre aux différents protocoles sanitaires, etc).

La prise de médicaments n'est possible que sur prescription médicale. Seul un responsable pourra les administrer.

Le rôle de la directrice :

- Rôle de médiatrice entre la mairie, le service de l'accueil de loisirs, les enfants et les familles.
- Rôle éducatif : la directrice veille au bon déroulement et au rythme de l'enfant.
- Rôle de formation : elle accompagne l'équipe d'animation dans leur projet. Elle participe à l'évaluation du personnel d'animation.

- Rôle administratif : Gestion de l'accueil sur tous les temps, veiller à la sécurité, veiller au respect de la réglementation de la SDJES.
- Rôle organisationnel : conseiller et soutenir l'équipe dans la préparation et le déroulement des activités. Gestion des horaires de l'équipe.
- Un rôle relationnel : la directrice facilite la bonne gestion d'un groupe, la bonne entente de l'équipe d'animation, est attentive aux besoins des enfants, des familles et des animateurs.

Le rôle des animateurs :

- Rôle de référent pour les enfants.
- Rôle d'encadrant : ils accompagneront les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, tout en étant bienveillant et en respectant le rythme de chacun.
- Rôle sécurisant : Veille au respect et à l'application des règles de vie et des consignes de sécurité. En cas de conflits, de tensions ou d'accidents, il en réfère à la directrice.

La consommation de tabac et d'alcool est interdite durant les heures de travail. Le téléphone portable personnel ne sera utilisé qu'en dehors des heures de travail afin de ne pas perturber l'encadrement des enfants. Il est demandé à chaque animateur d'avoir un langage respectueux et courtois envers les enfants et les adultes. Chaque animateur disposera du planning, dont il doit en prendre connaissance.